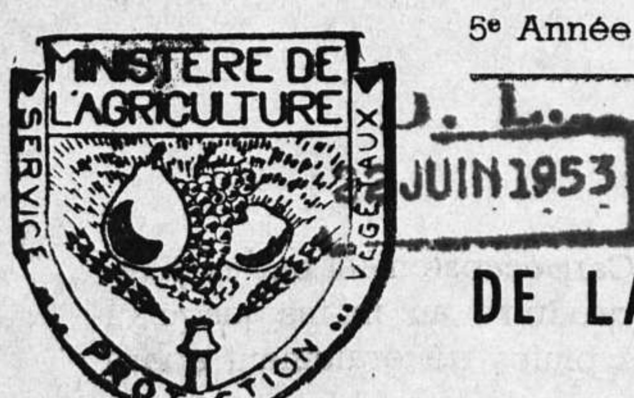


5e Année — No 124 — 23 Juin 1953

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèque postaux Lyon 2168-43 — Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU. — De nouvelles pluies abondantes et généralisées sont venues le 17 Juin repiquer les quelques foyers de mildiou apparus depuis le 9 Juin. Des taches plus nombreuses vont apparaître dans les prochains jours.

Un traitement devra être appliqué **AVANT LE 25 JUIN** à **toutes les vignes** qui n'ont **pas** été **traitées depuis le 16 Juin.**

Si un traitement a été appliqué entre le 17 Juin et la réception de ce bulletin, on devra attendre un avis ultérieur pour traiter.

COCHENILLES. — Des éclosions plus importantes de cochenilles sont imminentes et nous rappelons à cette occasion les prescriptions des bulletins antérieurs relatives à ces ravageurs.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES. — A la suite des pluies répétées et généralement abondantes qui se sont produites depuis le début de Juin, la tavelure s'est étendue de façon quelquefois assez grave.

Un traitement est **indispensable avant le 27 JUIN** dans toutes les plantations qui n'ont **pas reçu de traitement entre le 17 Juin et la réception** de ce bulletin.

Dans le **cas contraire,** on devra **attendre** un avis ultérieur pour traiter.

Nous rappelons que l'on ne doit pas actuellement dépasser les doses suivantes de cuivre :

Sur poirier : 600 gr. de sulfate de la bouillie bordelaise

Sur pommier : 500 gr. de sulfate de la bouillie bordelaise

Nous mettons également en garde les arboriculteurs contre les brûlures qui résultent de l'usage du soufre par les journées de forte chaleur.

P 114

CARPOCAPSE. — Le vol de première génération du Carpocapse n'est pas terminé et de nouvelles pénétrations de jeunes larves peuvent se produire au moins jusqu'au 3 juillet. De plus, le dernier traitement a été lessivé par les pluies généralement abondantes du 17 Juin.

En conséquence, un **traitement** insecticide devra être effectué d'**urgence.**

Cependant, dans les Monts du Lyonnais et leurs abords, dans la Loire et l'Ardèche, à l'exception de la bordure rhodanienne de ces deux départements, ce traitement pourra être retardé jusqu'après la première pluie importante. Il en sera de même partout où le traitement 123 n'a pu être appliqué avant le 17 Juin.

Si cette pluie ne survient pas avant le 30 Juin, un **bulletin ultérieur** précisera si ce traitement reste nécessaire ou s'il y a lieu de le supprimer.

Sur **Noyer**, ajouter un produit cuprique à raison de 250 grs. de cuivre-métal pour 100 litres, contre les attaques de l'Anthracnose.

COURRIER DES ABONNÉS

D'un abonné de l'Isère en date du 8 Juin :

« Je possède un champ de betteraves à sucre qui est envahi par des pucerons noirs.

Veuillez bien me faire savoir avec quels produits je dois traiter soit en poudrage, soit en pulvérisations ; contre ce puceron l'H.C.H. est-il efficace ? »

Réponse. — Les pucerons sont cette année très abondants sur les betteraves, cependant cette invasion ne devient grave que lorsque la végétation est languissante. Si le temps reste humide et que la végétation soit belle, cette dernière prendra rapidement le dessus et les pucerons disparaîtront avant d'avoir causé des dégâts appréciables.

Dans le cas contraire d'une période de sécheresse et de chaleur comme nous en avons déjà connues cette année un traitement s'imposera dans les jours prochains. A noter que ce puceron disparaît toujours progressivement à partir de la mi-juillet.

Les insecticides utilisés habituellement contre les pucerons, nicotine et lindane principalement, paraissent efficaces contre les pucerons de la betterave, mais à condition que les feuilles ne soient pas encore roulées. Dans le cas contraire, on doit faire intervenir les esters phosphoriques, à raison de 20 grammes de matière active pour 100 litres en bouillie, ou dans la mesure du possible en poudrage.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles

P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

A. PITHIOUD.